Rédaction et Administration : à Martigny
Imprimerie Commerciale, J. Pillet

N° 87 6me année Le N° 10 cts. 4 pages

Mardi 30 octobre 1934

La Reliure est un art

dont les riches produits le disputent souvent au mérite et à la rareté des ouvrages. Confiez-nous vos livres préférés.

ATELIER DE RELIURE S. A.
Hôtel Clerc, Martigny

Le Rhône

Journal d'informations et d'annonces paraissant le Mardi et le Vendredi

Format réduit et pratique, mais tabacs de prix.
Voilà le bout
„Val d'Illiez"
un bout de qualité à 70 ct. les 10 bouts

Tout abonné et son épouse sont assurés d'office contre les accidents
pour fr. 1000.— en cas de décès, fr. 1000.— en cas d invalidité totale et jusqu'à fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente

Abonnement : 6 mois fr. **3.25**, un an fr. **6.50** (avec « Bulletin officiel », 6 mois fr. **5.25**, 1 an fr. **10.50**). Etranger : fr. **10.50** par an. **Annonces :** le mm., **Valais 6 cts, Suisse 8 cts, Etranger 12 cts** (la ligne a 36 mm. de larg.)
Réclames : Suisse 25 cts, Etranger 30 cts le millimètre (la ligne a 74 mm.). Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « **Le Rhône** », à Martigny. Téléph. N° **61.052.** Ch. post. **II c 52.**

Comment Genève inaugurera le palais de la S. d. N.

On peut évidemment penser tout ce qu'on veut de la S. d. N., mais le fait est qu'elle existe, voire en chair et en os, on veut dire en fer et en béton.

En tout cas, l'énorme palais pour lequel on a mutilé le beau parc de l'Ariana s'achève lentement. Il est sous toit — ce qui est une façon de parler — et, à la fin de l'été prochain, les nations pendront la crémaillère dans la plus stricte unanimité.

C'est en septembre 1935 qu'aura lieu cette imposante suite de cérémonies et fêtes diverses, pour autant que ces messieurs de la Sarre, du Chaco et autres Mandchoukouos veulent bien laisser un peu de répit au pauvre monde.

Nonobstant tant d'aléas, Genève, qui paraît s'inspirer de la fière devise des princes d'Orange, travaille déjà à une vaste et très brillante manifestation du folklore international pour marquer l'inauguration du palais des nations.

Il y aurait ainsi un grand cortège auquel prendraient officiellement part les groupes costumés des quelque soixante pays appartenant à la ligue. Des estrades accueilleraient les présidents de conseil et les ministres des affaires étrangères de tous les pays des deux hémisphères, devant lesquels passeraient, dans leurs atours historiques, les peuples unissant dans la paix les plus pittoresques traditions. Suivront chants et danses populaires de tous ces peuples assemblés, et l'on conçoit déjà que ce sera là un très rare et magnifique spectacle, d'une émouvante et pittoresque humanité.

Ce qui risque d'être beaucoup moins prestigieux, ce sera l'hymne à la S. d. N., qu'on forme le projet de faire chanter à une « masse chorale » mais on s'assure qu'un mauvais moment est vite passé, et que l'essentiel demeurera dans la représentation des traditions populaires éparses de la Roumanie au San-Salvador à travers cette planète.

L'Association des Intérêts de Genève, dirigée, on le sait, par M. Paul Trachsel, a mis au point cette imposante et fastueuse fête du folklore universel, et le secrétariat général de la S. d. N. est actuellement en train d'en étudier le projet.

Sa ratification ne fait point de doute, et les fêtes de septembre 1935, à Genève, s'inscriront avec éclat au calendrier suisse et même international.

Du Léman à la mer

Comparé au Rhin, le Rhône n'est qu'un parent pauvre... en ce qui concerne la navigation fluviale du moins. Tandis que le fleuve du nord constitue à ce point de vue une source de prospérité pour les régions qui le bordent, celui qui s'en va coulant vers le midi n'a pas été jusqu'ici mis en mesure de faire valoir toute la richesse de ses moyens.

Cette situation cependant n'a pas échappé à l'attention des populations rhodaniennes et l'on se souvient encore des problèmes d'une haute portée économique qui ont été soulevés au cours du récent Congrès du Rhône à Lausanne. Les avantages considérables qui pourraient être retirés d'un aménagement judicieux du Rhône au triple point de vue de la navigation, de l'irrigation et de la production d'énergie électrique, ne sont nulle part contestés et des organisations existent déjà dont le but est d'en entreprendre la réalisation.

Il est superflu de dire que les populations du bassin du Léman sont particulièrement intéressées à ce que s'effectuent le travaux qui rendront le Rhône navigable de Genève à la Méditerranée, car il s'ensuivra incontestablement un essor particulier de l'économie des régions intéressées.

C'est dans cette idée que s'est constituée mercredi 5 septembre, à Thonon-les-Bains, un « Groupe d'études économiques fluviales du bassin du Léman », grâce à l'initiative de quelques représentants des dites régions. Cette association a adopté des statuts, qui fixent comme suit le but qu'elle se propose d'atteindre : réunir, sans distinction de nationalité, tous ceux qui, dans le bassin du Léman et régions avoisinantes, se préoccupent de la portée économique, pour ces régions, de l'aménagement du Rhône et de ses au-delà. Son programme prévoit la centralisation des recherches et des études sur le côté économique de la question en ce qui concerne plus particulièrement le Léman, de même que la poursuite, par tous les moyens, de la réalisation du Rhône navigable.

Il n'est pas question, cela va de soi, de supplanter les organisations déjà existantes. Son action se bornera à créer un mouvement d'opinion publique par des conférences, la publication de brochures, etc., en se détachant de toutes préoccupations nationales, techniques et financières et en se plaçant uniquement au point de vue des intérêts communs.

Un comité d'action, composé de représentants des régions franco-suisses intéressées, a déjà été désigné, avec mission de convoquer une assemblée générale qui nommera un comité central et prendra les décisions statutaires.

Voilà qui est fait. Il ne reste plus qu'à souhaiter longue et heureuse vie à ce nouvel organisme, en formant des vœux pour que la voie qu'il s'est tracée lui soit aussi douce, tranquille et sûre... que l'onde du Rhône futur le sera aux chalands de l'avenir.

(« Revue ».) R. D.

Près de 3 millions pour une école

Un nouveau bâtiment d'école a été inauguré à Zurich-Seebach. Les dépenses totales se montèrent à fr. 2,920,000.—, dont 1,946,000 fr. pour le bâtiment seul et près d'un million pour son aménagement intérieur. Ce nouveau bâtiment comprend 14 salles pour l'enseignement primaire et 8 pour l'enseignement secondaire, diverses salles spéciales, ainsi qu'une halle de gymnastique.

Production de betteraves à sucre

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 19 octobre, nous tenons à donner ci-après quelques extraits de l'intéressant exposé fait par M. B. Schwar, président, sur

La création d'une râperie de sucre dans la Plaine du Rhône

La situation de l'agriculture s'aggravant de jour en jour, lors même que la production est intense, la vente a subi, par contre, un recul important. Il semble au premier abord, que l'année doit être excellente, étant donnée l'abondance des produits, mais produire n'est pas tout, il faut vendre ! Or, nous constatons une débâcle sans précédent dans les prix des fruits, des légumes, et l'on se demande à quelles conditions le vignoble pourra écouler sa récolte. La situation est également très grave dans l'industrie laitière. Le rendement brut de l'agriculture vaudoise, qui était de 110,575,000 francs en 1930, est tombé à 99,270,000 fr. en 1933. La production suisse annuelle était en 1932 de 28 millions de qm. de lait. Or, l'exportation, avant guerre, représentait 3380 vagons de fromage en moyenne contre 2000 vagons seulement en 1932-1933. Cette exportation subit encore des réductions du fait des décises prises par l'Italie et la France.

Notre exportation pour le lait condensé a également baissé et malgré les mesures prises en haut lieu, nous avons des stocks considérables de vagons de beurre dans les frigorifiques du pays.

Toutes ces considérations ont engagé le Comité de la Fédération laitière du Léman à étudier le remplacement de la production herbagère par celle des plantes sarclées et à réduire sensiblement la production laitière. Le Comité est arrivé à la conclusion que

L'organisation d'une fabrique de sucre

pouvait apporter un remède à la situation, et ceci sous plusieurs rapports :

1. *Au point de vue agricole.* — Apprenant que la *fabrique de sucre à Aarberg* avait contingenté la production de la betterave, M. Schwar a pris rendez-vous avec les directeurs de cette entreprise. Il résulte de cet entretien que la fabrique d'Aarberg s'est vue dans l'obligation de contingenter la production par le fait que ses installations ne sont pas suffisamment importantes pour assurer le travail de plus de 6000 vagons de betteraves. Des expériences malheureuses ont été faites l'année dernière, ce qui a obligé les organes responsables à réduire leurs achats. Or, il est inadmissible que l'on réduise la production de la betterave sucrière au moment où l'on *importe plus de 15,000 vagons de sucre par an.*

1000 vagons de sucre fabriqué avec la betterave sucrière représentent 8000 vagons de betteraves, à une moyenne de 16 à 18,000 kg. à la pose, cela représente la culture de 5000 poses vaudoises de 45 ares.

2. *Au point de vue « chômage ».* — Une fabrique qui transforme 8000 vagons de betteraves utilise environ 800 ouvriers pendant 90 jours, ce qui représente 72,000 journées.

En admettant que ces 72,000 journées soient des journées de chômage, payées à raison de 4 fr. par jour par la Confédération, les cantons et les communes, cela représente en chiffre rond une somme de fr. 300,000.— versée à des chômeurs qui ne procurent aucun travail.

En ajoutant à cela le travail de 5000 poses vaudoises de betteraves, nécessitant environ 2000 personnes pendant 90 jours, cela représente 180,000 journées. Si ce sont des journées chômées à 4 fr., c'est une somme de fr. 720,000 payée également sans aucune compensation.

Un million de francs, en chiffre rond, pourrait donc être versé par la Confédération, les cantons et les communes, pour procurer du travail aux chômeurs par l'intermédiaire de la nouvelle fabrique.

Nous sommes tous d'avis qu'il est préférable de payer des ouvriers 8 fr. par jour pour fournir un travail utile que de leur donner 4 fr. pour ne rien faire.

3. *Au point de vue national.* — La littérature anglaise sur la politique du sucre nous démontre que l'Angleterre, qui était avant la guerre un gros pays importateur de sucre, ne possédant qu'une seule fabrique, a construit, dès l'après-guerre, *20 nouvelles usines.* L'Angleterre est devenue aujourd'hui un gros pays exportateur de sucre. Cette transformation a été décidée ensuite des constatations faites que pendant la période de guerre, l'Allemagne a réussi à tenir 6 à 8 mois de plus que ne le prévoyaient ses adversaires, uniquement par l'emploi des « ersatz », dans lesquels entraient pour une grande partie des hydrates de carbone, notamment du sucre et ses dérivés.

L'Angleterre a donc conclu que grâce à ses fabriques de sucre, l'Allemagne a tenu tête à ses adversaires 6 à 8 mois de plus.

C'est donc une œuvre d'intérêt national qui ne doit pas nous échapper si l'on se rappelle les nombreux maux d'estomac dont ont été victimes les citoyens suisses par la consommation de la saccharine pendant la guerre.

Attitude de la fabrique d'Aarberg

Cette fabrique ne demande pas mieux que nous créions des râperies dans le pays pour permettre la culture de la betterave à sucre, à condition cependant que l'on ne crée pas des raffineries. En effet, la raffinerie est le seul élément rationnel d'une industrie de ce genre.

C'est ainsi qu'Aarberg reçoit de l'étranger quelque 2000 vagons de sucre brut qu'elle travaille dans ses raffineries, laissant ainsi un bénéfice important lui permettant de compenser les pertes subies sur l'exploitation de la betterave sucrière. D'autre part, Aarberg serait très heureuse de voir d'autres cantons s'intéresser à la question afin d'être mieux soutenue par les Autorités fédérales qui, jusqu'à ce jour, ont toujours refusé d'augmenter les droits sur les importations de sucre.

Traités de commerce et dumping

On objectera que la Suisse a conclu avec les pays étrangers des traités de commerce et qu'elle ne peut pas augmenter les droits d'entrée sans représailles. C'est possible, aussi sommes-nous opposés à une augmentation des droits d'entrée.

Par contre, il faut avant tout consommer suisse et défendre notre production nationale. C'est la raison qui doit engager à étudier la prise en charge obligatoire du sucre du pays par les importateurs, comme c'est le cas actuellement dans le service du blé, dans la production des œufs et de la volaille. Les importateurs auraient la possibilité de recevoir de l'étranger toutes quantités de sucre qu'ils jugeront utiles, mais par contre, en proportion de leurs achats, devront prendre en charge la production indigène.

Cette solution est nécessitée par le fait que nous subissons dans notre pays, en ce moment, les effets du dumping de tous les pays étrangers. En effet, nous recevons le sucre à des prix variant entre 11 et 15 fr. les 100 kg. rendu franco frontière non dédouané. Si l'on ajoute à ces prix les droits de douane qui varient entre 7 et 10 fr., cela représente un prix de 20 à 25 fr. les 100 kg. franco frontière dédouané. Or, les pays qui nous vendent ce sucre ont des prix de vente de beaucoup plus élevé.

FOURRURES
145e ANNÉE 28, R. de Bourg · Entresol · Lausanne

Comment finissent les reines de beauté

Il arrive souvent que des reines de beauté fassent une carrière éclatante et arrivent à s'assurer une existence luxueuse. Mais, la beauté ne suffit pas pour faire le bonheur.

Procès

L'une des plus jolies et des plus enviées Ziegfield girls, Helen Walsch, fut élue il y a quelques années, reine de beauté des U.S.A. et se vit accorder un prix très élevé. Elle put enfin réaliser son rêve de toujours : s'acheter un yacht luxueux. Cependant, dès la première croisière, la chaudière fit explosion et la jolie danseuse trouva la mort dans cet accident.

Il arrive parfois qu'une reine de beauté ait maille à partir avec la justice. Tel fut le cas de la jolie Liddy Holman, petite actrice de Broadway, qui épousa le fils de roi du tabac des Etats-Unis, Smith Reynold. Cependant, peu après ce mariage, on trouva le millionnaire dans son cabinet de travail, tué d'une balle de revolver. La police soupçonna sa jeune femme qui, quelques heures avant la découverte du corps, avait eu une discussion violente avec son mari. Elle fut cependant acquittée, faute de prouves, par le jury.

Les journaux du monde entier ont longuement relaté en son temps, le cas de Ruth Judd, reine de beauté du Mexique, qui fit également un mariage assez riche. La passionnée Mexicaine était à tel point jalouse de son mari, qu'elle empoisonna deux de ses amies. Elle fut condamnée à la chaise électrique, mais, au dernier moment, elle fut grâciée « vu son état mental ».

Parfois à une beauté parfaite s'allie une vigueur physique extraordinaire. Ce fut le cas de miss Pologne 1928, une belle athlète à tel point vigoureuse que son mari dut demander le divorce parce qu'elle le mettait tous les jours knock-out. Le tribunal estimant la vie du malheureux menacée fit droit à sa requête.

Espionnage

C'est une chose très connue que les services d'espionnage ont bien volontiers recours aux services des jolies femmes. Evidemment, on ne peut dresser de statistiques à ce sujet étant donné la nature confidentielle de ces services. On connaît toutefois le cas de la très jolie danseuse roumaine Alice Badian, soupçonnée par la police française d'avoir détourné du droit chemin un officier de marine qui aurait livré des secrets à une puissance étrangère. Elle fut arrêtée en même temps que son ami, mais comme il n'y avait aucune preuve contre elle, la préfecture dut se contenter de l'expulser.

La beauté de ces reines est souvent employée à des fins publicitaires. Dans les capitales européennes, elle sert de panneau-réclame à certains produits de beauté. C'est dans cette catégorie qu'il convient de ranger la très jolie «reine de beauté» de Berlin, Kara Berhl, qui vendit pendant longtemps, dans un grand magasin, la musique d'un tango célèbre qui lui avait été dédié, et qui fit, paraît-il, des affaires d'or. Cependant, dans des cas pareils, ce sont toujours les éditeurs ou les fabricants qui tirent de la beauté des jeunes reines le plus grand bénéfice. Certaines reines de beauté entreprennent parfois d'organiser elles-mêmes l'exploitation de leurs charmes. Cette exploitation peut ne pas être commerciale. C'est ainsi qu'une reine de beauté anglaise, Angela Joyce, attaqua devant les tribunaux le riche lord Revelstoke pour rupture de promesse de mariage et lui réclama la coquette somme de 500,000 dollars dont une partie lui fut accordée.

Bien des reines de beauté finissent leurs jours dans une véritable misère. Tous les habitués de l'agréable Anita Keep qui avait remporté le premier prix dans un grand concours de beauté, se souviennent de cette charmante fille. Sa villa était le lieu de rendez-vous de tout un clan d'aristocrates et de millionnaires. Avant la guerre, on n'entendait déjà presque plus parler d'elle. Il y a quelques mois, on la retrouva à San Francisco où elle gagnait sa vie comme laveuse. « Sic transit gloria mundi »...

Le beau succès du VIIme Concours hippique

Avant même que soit ouvert le VIIme Concours hippique international de Genève, organisé du 30 octobre au 4 novembre au Palais des Expositions, il est déjà permis de parler de son beau succès. En effet, la participation que cette manifestation a attirée est simplement remarquable. Il y a lieu de dire que si l'étranger porte un si vif intérêt à ce concours, on le doit avant tout à son organisation de premier ordre, à la qualité technique de toutes les épreuves, à l'importance enfin des prix qui récompenseront les vainqueurs.

Une fois de plus, il est agréable de pouvoir souligner la belle vitalité du sport hippique. Les épreuves disputées à Genève sauront se signaler par la noblesse de leur ensemble, la finesse d'exécution et leur attrait spectaculaire. Sept nations comportant un total de 44 cavaliers et de 90 chevaux, concourront au Palais des Expositions. Est-ce assez dire la valeur de cette participation internationale ?

M. Paul Trachsel, secrétaire général du Comité d'organisation, auquel nous demandions ses impressions « d'avant-première », nous a répondu spontanément : « Le Concours hippique de 1934 ? Mais il sera brillant, car toutes nos prévisions sont d'ores et déjà dépassées. Nous ne saurions assez dire notre satisfaction de remarquer l'intérêt que portent l'étranger et nos milieux équestres suisses à notre organisation. Et de son côté, le public aura toutes les facilités désirables pour suivre les diverses épreuves du programme. »

Ajoutons que dans le domaine des attractions, le fameux Carrousel militaire hippo-motocycliste de Thoune constituera une innovation qui saura enthousiasmer les spectateurs. Bref, tout a été mis en œuvre pour faire du VIIme Concours hippique international une manifestation captivante.

Assemblée
pour la création d'un Syndicat de planteurs de betteraves sucrières

Faisant suite à l'article paru en 1re page, nous recevons le communiqué ci-après nous donnant un aperçu de l'assemblée qui s'est tenue dimanche dans la grande salle du Collège d'Aigle afin de donner suite au projet formé par le Comité d'initiative en vue de la création d'un Syndicat de planteurs de betteraves sucrières.

Ce fut une assemblée importante, puisque environ 300 personnes intéressées y assistaient, dont près d'une centaine venaient du Valais.

La réunion fut présidée par M. Schwar, gérant de la Fédération laitière du Léman, assisté des secrétaires MM. Marius Lampert, président à Ardon, et Marcel Ménétrey, gérant à Vevey.

L'exposé présidentiel relatif au projet de création de râperies ou fabrique de sucre a été l'objet d'applaudissements unanimes.

M. Schwar a prouvé, chiffres en mains, que nous sommes tributaires de l'étranger pour le sucre. Les pays exportateurs nous livrent cette denrée au prix de 10 à 15 cts le kilo alors qu'ils le vendent chez eux de 75 à 90. La sucrerie d'Aarberg est donc victime d'un dumping manifeste. De plus, d'après les calculs faits, la rentabilité de la betterave payée au producteur 3 fr. 20 les 100 kg. rapporterait autant que la culture du blé et la production laitière. Dans certaines régions, elle aurait l'avantage de diminuer la trop grande quantité de lait que nous avons en Suisse et elle contribuerait à réduire la culture fourragère.

Cet intéressant exposé fut suivi par une discussion nourrie et à laquelle prirent part plusieurs orateurs. Au cours de celle-ci, on a parlé de la défunte sucrerie de Monthey principalement, et dont l'insuccès est surtout dû au fait que nos autorités n'ont pas su aider cet établissement. La Confédération, en effet, n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre les demandes de secours adressées en ce moment-là par cette fabrique qui rendait de grands services à tous les agriculteurs de la région.

Après quelques modifications, les statuts furent adoptés. L'assemblée nomma également un Comité **provisoire** de 9 membres dont 4 membres représentent le canton de Vaud et 4 le Valais, ayant à leur tête M. Schwar comme président.

Une résolution a ensuite été votée par l'assistance. Cette résolution donne plein pouvoirs au Comité provisoire pour entreprendre des démarches auprès des Autorités fédérales et cantonales afin que celles-ci viennent en aide et encouragent par des subsides le projet de création d'une râperie ou d'une sucrerie dans la région.

Lorsque l'appui financier sera assuré, un Comité définitif sera désigné par une nouvelle assemblée. Ce nouveau comité aura la charge de faire toutes études afin de mener à chef cette vaste entreprise.

Nous espérons qu'il se trouvera des hommes dévoués ayant toutes les capacités nécessaires pour mener à bonne fin cette œuvre qui est appelée à venir en aide à l'agriculture si éprouvée par les temps qui courent. Un participant.

LES SPORTS

FOOTBALL

Ligue nationale

La situation à ce jour :

	J.	G.	N.	P.	Points
Servette	8	7	1	—	15
Lausanne	8	6	2	—	14
Bâle	8	6	—	2	12
Berne	8	5	2	1	12
Lugano	8	3	3	2	9
Young Fellows	8	3	2	3	8
Chaux-de-Fonds	8	3	1	4	7
Nordstern	8	3	1	4	7
Bienne	8	3	1	4	7
Locarno	8	2	2	4	6
Grasshoppers	8	1	4	3	6
Concordia	8	2	1	5	5
Carouge	8	1	—	7	2
Young Boys	8	—	2	6	2

Dimanche, Lausanne a battu Grasshoppers 3-0 ; Servette-Concordia 2-1; Berne-Lugano 3-2 ; Chaux-de-Fonds-Bâle, 3-2 ; Young Fellows-Young Boys 2-1 ; Nordstern-Locarno 2-0 ; Bienne-Carouge 2-1.

Classement de la Ire ligue

GROUPE I :	J.	G.	N.	P.	Points
Olten	6	5	1	0	11
Aarau	5	5	0	0	10
Granges	5	3	0	2	6
Racing	6	3	0	3	6
Monthey	5	2	1	2	5
Urania	5	2	1	2	5
Soleure	6	2	1	3	5
Cantonal	5	2	0	3	4
Old Boys	3	1	0	2	2
Montreux	5	0	1	4	1
Fribourg	5	0	1	4	1

IIme ligue

Stade nyonnais-Sierre 1-3 ; C. A. Genève-Sion, 1-4.

IIIme ligue :

Martigny I-Monthey II, 1-0 ; Aigle-St-Gingolph 6-1.

IVme ligue

Monthey III-Vernayaz I, 0-11 ; Bouveret I-St-Maurice I, 6-0 ; Saxon I-Bex I, 1-0 ; Vouvry I-Martigny II, 3-0 ; Sion II-Viège I, 3-4 ; Sierre II-Chalais I, 1-4 ; Granges I-St-Léonard I, 5-0.

Juniors

Lausanne-Monthey, 10-0 ; Montreux B-Sierre, 1-0 ; Martigny B-Saxon I, 3-1.

Matches amicaux

Monthey I-Evian I, 5-1 ; Bouveret II-St-Maurice II, 3-1.

NOTRE EQUIPE NATIONALE

Pour rencontrer la Hollande et le Luxembourg

La C. T. de l'ASFA vient de constituer comme suit les équipes qui rencontreront la Hollande le 4 novembre à Berne et le Luxembourg au Luxembourg.

Equipe A : Séchehaye (Lausanne-Sports) ; Minelli et Walter Weiler (Grasshoppers) ; Schaub (FC Bâle), Jaccard (Montreux), Lœrtscher (Servette) ; von Kaenel (Bienne), Spagnoli (Lausanne-Sports), Jaeck (FC Bâle). Remplaçants : Bizzozero (Lugano), Max Weiler (Grasshoppers) et Baumgartner (FC Berne).

(Spagnoli est le deuxième joueur valaisan appelé à faire partie de l'équipe nationale suisse. — Réd.)

Equipe B : Schleger (Young Fellows) ; Gobet (FC Berne), Buhler (FC Lucerne) ; Greiner (FC Bâle), Wenger (Locarno), Frick (FC Lucerne) ; Stelzer et Ch. Lehmann (Lausanne-Sports), Frigerio (Young Fellows), P. Aebi (Derendingen), G. Aebi (Servette). Remplaçants : Castiglioni (Locarno), Bielser (FC Bâle), Amado (Lugano).

Martigny I bat Monthey II, 1 but à 0

Au Stade du Martigny-Sports, la Ire locale recevait en un match comptant pour le championnat suisse le fort « onze » de Monthey II.

Depuis longtemps, il ne nous avait été donné d'assister à Martigny à un match aussi intéressant et captivant de bout en bout. En effet, les deux équipes pratiquèrent un excellent football qui leur valut les applaudissements mérités d'une galerie enthousiaste.

En Ire mi-temps, le jeu fut très partagé, et après des phases diverses, les équipes se quittèrent à la pause sur un score vierge.

A la reprise des hostilités, Martigny I est nettement supérieur et accule Monthey II dans ses derniers retranchements ; les visiteurs jouent la défensive à outrance. Mais les locaux attaquent avec ardeur et obtiennent une quinzaine de « corners » qui échouent de très peu face à un trio extrême qui fait des prouesses. Enfin, à 1 minute du coup de sifflet final, Spagnoli III sort victorieux d'une mêlée pour scorer, sous une tempête d'applaudissements, l'unique but de la partie, incontestablement mérité.

Vouvry I bat Martigny II, 3 buts à 0

Martigny II s'en est allé à Vouvry avec la certitude de la victoire, mais il fallut déchanter ; les locaux opposèrent aux grenats une équipe modifiée qui fit merveille, très à l'aise sur son terrain dur et sec.

C'est ainsi qu'après que Farquet eut gâché pour son équipe une occasion unique de marquer sur pénalty, l'avant-centre des rouges et jaunes, parti offside, donne l'avantage à son club. 1-0 à la mi-temps.

Martigny II attaque maintenant sans arrêt, mais voilà que l'arbitre décide très sévèrement un pénalty contre Moret I, pénalty sitôt transformé par Vouvry : 2-0. Les visiteurs sont découragés de tant de malchance et Vouvry score une 3me fois sur une faute de Petoud, par ailleurs excellent.

Martigny-Juniors B — Saxon-Juniors, 3-1

Martigny-Juniors B a enfin obtenu une victoire face aux jeunes de Saxon, ce qui leur sera un précieux encouragement. Onir.

VALAIS

Un heureux jubilaire

On nous écrit :

Un demi-siècle d'activité professionnelle rappelle le souvenir de l'entrée au service de l'Etat de M. H. Evéquoz.

Le Département forestier a tenu à témoigner sa reconnaissance à son dévoué serviteur. Il a profité d'une de ces belles journées d'automne, que nous traversons, pour organiser une petite manifestation en son honneur. Cette petite réunion, fort adroitement organisée par les soins de M. l'inspecteur forestier Ruefli, s'est déroulée le jeudi 25 octobre près de la chapelle de St-Bernard, à quelque distance d'Aven-Conthey. Celle-ci fut embellie de la présence de M. le conseiller d'Etat Lorétan, chef du Département forestier, des inspecteurs fédéraux MM. Petitmermet et Dr Hess et du président de la commune de Conthey, M. C. Papilloud.

De la ravissante promenade dans le Val de Derborence, ainsi que de la petite fête, qui s'ensuivit, nous ne dirons rien, si ce n'est qu'au nom du Gouvernement, M. Lorétan rappela les inestimables services rendus au pays par M. Evéquoz. En retraçant sa carrière de forestier, il dit combien l'heureux jubilaire peut être fier de son activité, remplie avec la plus grande conscience et une distinction que réhausse la plus exquise modestie. En témoignage de gratitude, il lui remit un magnifique plat d'argent.

M. l'inspecteur général Petitmermet, dans un discours riche de substance, félicita le Valais et M. Evéquoz pour les résultats obtenus dont la forêt valaisanne ne manquera pas de bénéficier.

Le 26 août 1884, M. Henri Evéquoz est appelé par le Conseil d'Etat aux fonctions d'inspecteur forestier. A partir du 1er octobre de la même année et jusqu'en 1905, il prend la direction de l'arrondissement de Monthey, puis celui de Sierre de 1906 à 1907, ensuite celui de Sion de 1908 à 1915. Dès 1916, il se voit promu au grade d'inspecteur forestier cantonal, place qu'il occupe encore ce jour.

C'est surtout à la tête du service forestier de son canton que M. Evéquoz accomplit une œuvre utile et intéressante. Durant la période troublée de la guerre mondiale, on le voit aux prises avec divers arrêtés relatifs à l'approvisionnement en bois de feu et de service. Il appuie en 1920 la décision du Conseil d'Etat de porter le nombre des arrondissements forestiers de 6 à 10, comprenant mieux que tout autre la nécessité de réduire la surface moyenne de ceux-ci aux fins d'en pouvoir intensifier la gérance. Il contribue, vers les années 1923-24, à l'élaboration des instructions concernant l'établissement des nouveaux plans d'aménagement. C'est ensuite de la mise sur pied de ces dernières, qu'un grand progrès a pu être réalisé dans ce domaine. Sa carrière durant, il voua une attention toute spéciale au développement des moyens de dévestitures à peu près inexistants dans nos forêts avant ces dernières décades. En résumé, M. Evéquoz a su par son expérience montrer à son personnel toute la place que doit occuper la sylviculture dans l'économie nationale d'un pays.

Nous avons cru devoir achever ce compte rendu par la reproduction partielle du discours prononcé au nom des forestiers valaisans par M. Delacoste, inspecteur à Monthey :

« En tant que son subalterne, je voudrais pour un moment n'être pas seulement moi-même, mais avoir à la fois le cœur et la voix de tous mes collègues pour exprimer à M. Evéquoz tout ce que le Corps forestier de notre canton ressent pour lui de vénération et de respect en même temps que de joie profonde de pouvoir le fêter en ce jour. Avant moi, M. le chef du Département et M. l'inspecteur général ont retracé les lignes principales de sa féconde et précieuse carrière. Nous voulons relever, nous, ses collaborateurs subalternes, qu'il a constamment traités avec tant de tact, de loyauté et de réelle bonté, le fait si caractéristique que, à l'égard d'un tel chef, jamais l'expression d'un méchant sentiment n'effleura notre cœur, ni ne sortit de nos lèvres. Pouvait-il en être autrement ? Non, parce qu'il fut toujours à la hauteur de sa tâche, qu'il accomplit toujours son devoir comme rarement un chef, soit avec une conscience, une prudence, un savoir sans pédanterie, qualités qu'on rencontre exceptionnellement. Insistons aussi, malgré sa modestie bien connue, sur le doigté spécial qu'il possède à un si haut degré, et grâce auquel chacun accepte le vrai commandement, et encore sur sa connaissance indulgente de la psychologie de ses collaborateurs et de ses concitoyens, cette force inapparente qui les incline à se ployer plus facilement aux exigences de l'administration et de la législation.

« En conclusion de ce panégyrique, certes, bien mérité, je vous confie que le Corps des inspecteurs forestiers du canton a décidé, à l'occasion de son jubilé, d'offrir en hommage à leur chef un objet simple mais durable, qui lui signifie leur profond attachement en même temps que la gratitude du pays pour les éminents services qu'il a rendus à celui-ci. Que le bon monsieur Evéquoz sourie à notre channe comme il aime à sourire aux bons crus de son cher Conthey, sa petite patrie d'origine dont nous sommes aujourd'hui les hôtes. Que, l'emplissant parfois de son vin préféré, il le déguste avec les siens dans ses vieux jours, en pensant à ses chères forêts et à ceux qui, avec lui, ont lutté pour les remettre ou maintenir en prospérité. Alors, au souvenir de ses subordonnés, je lui souhaite sans réticence qu'il ne trouve jamais dans son verre que les bonnes et non les mauvaises réminiscences. En lui remettant cet objet avec sa dédicace, j'ajoute une prière et un souhait du cœur qu'il voudra bien interpréter comme venant de nous tous sans exception :

Dieu, garde-nous longtemps sa robuste santé,
Son joyeux caractère,
Son amour pour sa Terre,
Sa belle activité !
A son cher serviteur, elle, de son côté,
La forêt valaisanne,
Dont par sa vie entière il a bien mérité,
Offre, pleine de vin, la valaisanne channe !

« Qu'il vive et soit heureux ! »

Les prochaines foires

Demain mercredi, 31 octobre, foire à Monthey.

En novembre : Brigue 15 ; Loèche-Ville 16 ; **Martigny-Ville 12 ;** Monthey 21 ; Naters 9 ; Rarogne 10 ; Sierre 19, 20 ; **Sion 3, 10, 17 ;** Viège 12.

En décembre : Martigny-Bourg 3 ; Monthey 5, 31 ; **Sion 22.**

A la Dixence

Des essais viennent d'être effectués à l'usine de la Dixence, à Chandoline, près de Sion, en vue de constater la marche des machines nouvellement installées. L'expérience a parfaitement réussi : conduite forcée et dynamos marchent à la perfection. L'hiver prochain, à la fin de 1935, les installations seront terminées, y compris le barrage du Val-des-Dix, qui retiendra plus de cinquante millions de mètres cubes d'eau. On sait que ces travaux doivent être abandonnés pendant l'hiver, à cause de la haute altitude (2220 m.). Ils seront repris au printemps, dès que la température et les masses neigeuses le permettront. Le remplissage du lac artificiel a commencé en juillet dernier.

L'usine de la Dixence sera l'une des plus importantes de la Suisse et la plus haute du monde avec ses 1750 mètres de chute venant frapper les aubes des trois turbines Pelton de 50,000 chevaux chacune, en leur imprimant une vitesse de 400 kilomètres à la minute.

Voyageurs de commerce

La Section valaisanne des voyageurs de commerce de la Suisse romande a tenu dimanche à Martigny sa 15me assemblée annuelle.

Le Comité a été réélu à l'unanimité et est composé comme suit :

Président : M. Alexis de Courten, à Sion ;
Vice-président : M. Henri Chappot, à La Bâtiaz ;
Secrétaire : M. René Roulet, à Sion ;
Trésorier : M. Henri Delaloye, à Sion ;
Adjoint : M. Edmond Vauthey, à Sion.

Une nombreuse participation a été enregistrée et différentes questions importantes ont été liquidées. La Section a offert à M. Alexis de Courten un cadeau pour fêter ses quinze ans de présidence continue et pour son dévouement à la cause des voyageurs de commerce. Le nombre des membres actifs en Valais est de 55.

Sion. — Terrible chute.

Comme il s'amusait sur la terrasse de l'appartement de ses parents, à l'avenue de la Gare, le petit Raphaël Wyss, âgé de trois ans, est tombé d'une hauteur de quatre mètres. Relevé dans un triste état, le pauvre enfant avait les deux bras cassés, une fracture du crâne et diverses contusions.

Il a été immédiatement transporté à l'hôpital. Pour le moment, il est impossible de se prononcer sur les suites de ce malheureux accident.

Vernayaz. — Accident à la forêt.

Vendredi, vers 17 heures, un ouvrier, M. Lettingue, qui s'était rendu à la forêt, non loin de Vernayaz, pour couper du bois, s'est fait une grave blessure à la jambe. Sa hache a glissé sur un tronc, a fendu son soulier, lui a coupé un tendon et ouvert une artère.

Il a reçu les soins du Dr de Werra, et a été transporté à l'Hôpital de Martigny.

Première messe

Dimanche, M. le Dr Hermann Seiler a célébré sa première messe à Rome. C'est un des fils de M. Hermann Seiler, ancien conseiller d'Etat.

Incendie

L'autre soir, à 10 h. 30, un incendie se déclarait dans l'immeuble de la maison d'école, à Loc s. Sierre. Bientôt, une grange avoisinante fut à son tour la proie des flammes. Les pompiers de Randogne et ceux de Sierre furent immédiatement alertés. Malheureusement ils ne purent être de grand secours à cause du manque d'eau. Le bétail qui se trouvait dans l'écurie put être sauvé à temps. L'on croit que l'incendie est dû à l'imprudence d'une personne ayant jeté une cigarette allumée.

Le Grand Conseil et l'initiative du Mouvement jeune-conservateur

On nous prie d'insérer :

Malgré toutes les menées sournoises et les crocs-en-jambe, la souscription à l'initiative populaire, en vue de la réduction du nombre des députés au Grand Conseil, fait son chemin d'une manière réjouissante.

Le peuple reconnaît qu'il faut qu'il agisse lui-même pour aboutir enfin à quelque chose.

On essaye cependant de taxer notre initiative de superflue, en alléguant que le Grand Conseil lui-même a prévu dans la liste des tractandas de la prochaine session, une discussion sur la diminution du nombre de ses membres.

Ce sont là des artifices auxquels on ne se laisse plus prendre.

Certes, nous savons très bien que ce que le Grand Conseil porte sur sa liste des tractandas est encore bien loin de sa réalisation. Que l'on parcoure donc les listes de ces 4 ou 5 dernières années ! Comme de fidèles piliers de cabaret, ce sont toujours les mêmes objets qui viennent et reviennent sur le tapis. Disons plutôt des projets qui se cramponnent au bureau comme les députés à leur fauteuil. Comment va-t-on alors nous faire accroire que précisément cette motion, qui n'a déjà pas le don d'être agréable au Grand Conseil — du moins à un bon nombre de ses membres, — aura tout de suite les faveurs de la Haute Assemblée ?

Même au mieux aller, que faut-il attendre de ces délibérations ? Qu'après de longs discours et rapports on admettra une réforme tout à fait insuffisante. Ces messieurs auront bien soin de se ménager. Est-ce là le but de notre initiative populaire ? **Ici il faut absolument que le peuple valaisan lui-même déleste son Parlement de tout ce qu'il y a d'encombrant et de préjudiciable. Il faut économiser et rénover.**

Le Mouvement jeune conservateur est fermement convaincu que l'heureux aboutissement de l'initiative sera un premier pas vers une politique de rénovation dans le canton du Valais, un puissant moyen de réformation de la vie publique.

Le Mouvement jeune conservateur se présente au peuple avec cette requête, non seulement parce qu'il juge particulièrement pressant le remaniement de notre Parlement cantonal, mais aussi parce qu'il veut par là donner la preuve d'une activité politique toute désintéressée. Car le Mouvement lui-même ne retire aucun avantage de l'acceptation de la demande d'initiative. Notre œuvre n'a pas pour directive un opportunisme quelconque et notre principe fondamental est de travailler au bien de notre pays du Valais. C'est pourquoi nous persévérons résolument, sans nous laisser influencer ou intimider par les traquenards que nous pourrions rencontrer sur notre route.

Aussi disons-nous tout haut à nos concitoyens : « Peuple du Valais, souscris en masse à l'initiative ! Fais toi-même le premier pas vers une réforme politique. Trêve de toute intrigue de parti et d'un parlementarisme de couloirs. Agis pour qu'enfin quelque chose se fasse. Fais usage de tes droits et proclame hautement ta volonté. »

Par le M. J. C., en route vers un meilleur avenir !

Conférence sur le budget

Ce soir, mardi, à 16 heures, une conférence est donnée par M. Escher, chef du Département des Finances, sur la situation financière du canton et le projet de budget pour 1935.

La presse valaisanne y a été invitée ; la conférence a lieu à l'Hôtel de la Planta, à Sion.

Nous y reviendrons.

MARTIGNY

Une visite aux chantiers de construction du nouveau bâtiment scolaire de Martigny

On nous écrit :

Aimablement piloté par M. l'entrepreneur Conforti, nous avons eu le plaisir de visiter hier lundi les travaux actuellement en cours de construction de la nouvelle maison d'école de Martigny.

Celle-ci, bien qu'encore inachevée, élève déjà sa grandiose silhouette au milieu de l'emplacement de l'ancien cimetière des Epeneys.

Le bâtiment est composé de 5 étages (rez-de-chaussée et sous-sol compris) ; il a 42 m. 40 de longueur sur 17 mètres de largeur, ce qui nous donne une idée de l'édifice que l'on est en train d'aménager pour la jeunesse de nos écoles.

Les ouvriers de l'entreprise A. Conforti et Fils à Martigny, qui a assumé les travaux de maçonnerie et bétonnage, sont en train d'achever le 5me étage, et l'on peut voir fonctionner une énorme grue tournante de la Maison Fritz Marti à Berne. Cette grue sert tantôt comme bétonneuse, tantôt comme monte-charge et c'est la première fois que l'on voit à Martigny un engin de ce genre manœuvrer pour la construction d'un édifice.

Les travaux de maçonnerie, qui ont commencé au début du mois d'août, peuvent être considérés comme virtuellement achevés, puisque M. Conforti, l'adjudicataire, nous a déclaré que la charpente pouvait être posée à partir de la semaine prochaine. C'est la maison Bompard qui se chargera de cette opération.

Comme on peut se rendre compte, l'entreprise Conforti mérite éloges et compliments pour la célérité apportée à l'exécution de son œuvre.

Signalons que ce bâtiment, qui ne manquera pas d'être superbe, a été conçu selon les plans de l'architecte Pasquier qui assume la surveillance des travaux conjointement avec l'ingénieur Alexandre Sarrasin à Lausanne qui a consacré ses soins spéciaux à la direction de la partie des travaux en béton armé.

C'est la société des Carrières de Collombey qui a fourni la pierre de taille et le marbre des soubassements.

Durant cet hiver, il y aura un ralentissement forcé des travaux, mais on procèdera néanmoins à ceux d'intérieur permis par la saison. En tout état de cause, le bâtiment sera prêt pour le mois de septembre 1935, soit pour l'ouverture du cours scolaire 1935-36.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rendre hommage aux pionniers et promoteurs de cette œuvre, notamment à la très méritante Administration de Martigny-Ville, qui n'a pas hésité à assumer cette grande entreprise à l'intention de notre jeunesse et pour le bien du pays.

Signalons en terminant que l'emplacement choisi pour le nouveau bâtiment scolaire constituera l'endroit idéal pour nos enfants qui auront une spacieuse place pour leurs ébats et récréations. Ajoutons aussi que dans le quartier des Epeneys, nos petits seront à l'abri des grands et nombreux dangers de la circulation moderne, et ce facteur, par les temps qui courent, est surtout à souligner.

Le bâtiment scolaire de Martigny reviendra à environ 450,000 francs ; c'est du moins le chiffre qui a été voté par l'assemblée primaire pour cette nouvelle construction qui restera pour les générations futures un monument dont notre ville pourra s'enorgueillir.

Fanfare Municipale, Martigny-Bourg

Ce soir, mardi, répétition à 20 h. 30 précises. Les membres qui manqueront plusieurs répétitions sans excuses seront sévèrement sanctionnés. Le Comité.

Au Royal-Sonore, Avenue du Bourg

Après plus d'une année d'absence, l'exquise LILIANE HARVEY, l'inoubliable créatrice du **« Chemin du Paradis »**, fait une rentrée étourdissante dans une splendide opérette à grand spectacle : **« SUZANNE, C'EST MOI »**, avec le bel interprète de **« Révolte au Zoo »**, GENE RAYMOND, et le célèbre théâtre des Piccoli de Podrecca. Un roman d'amour délicieux, une ravissante fantaisie que ce nouveau film... tout dans cette histoire : les personnages, le cadre, l'ambiance, est original... et abonde en trouvailles. On aimera retrouver LILIANE HARVEY qui n'a peut-être jamais interprété de rôle plus propre à faire valoir ses qualités de jeunesse, de candide franchise et sa souplesse de danseuse acrobatique. De ravis-

sants ballets de marionnettes où sont utilisés les célèbres Piccoli qui se produisirent la saison dernière à Lausanne alternent avec les scènes animées par les humains et LILIANE HARVEY, cette poupée délicieuse, a l'air d'être la sœur aînée des gentilles marionnettes au milieu desquelles elle vit.

« **SUZANNE, C'EST MOI** » est une œuvre charmante et spontanée, une suite de tableaux enchanteurs, **une véritable féerie !**

Une reprise sensationnelle à l'« Etoile »

Ce soir, mardi, et demain, mercredi, 31 octobre, veille de fête, vous entendrez à l'« ETOILE » un des plus célèbres ténors actuels Jean KIEPURA, dans la « **CHANSON D'UNE NUIT** ». Film gai, à l'action vive et heureuse, où chaque épisode est réalisé dans le but de faire valoir la voix merveilleuse du grand chanteur. Celui-ci se révèle aussi un acteur de talent et il met tant de naturel dans son jeu qu'on l'aime tout de suite. Et c'est presque de l'adoration lorsque, devant le tribunal, qui le prend pour un escroc, il confirme ses dires en chantant la « Traviata ». **Pierre Brasseur** et **Lucien Baroux** interprètent également leur rôle avec brio.

C'est un film à ne pas manquer, c'est un film à revoir. Deux séances seulement : **mardi et mercredi.**

Jeudi, fête de la Toussaint : relâche.

Dès vendredi 2 novembre : le dernier film d'Henry GARAT : « UNE FEMME AU VOLANT », avec Lisette Lanvin.

Tous les jours *Brioches de Paris*

à la Pâtisserie Tairraz. 10 ct. la pièce

Epicerie de la Gare Martigny

Raisin 1er choix, **oranges, noix, noisettes, amandes, cacahuètes, châtaignes. — Cervelas** frais, **choucroute.**

EN SUISSE

Naufrage sur le Léman

Jeudi soir, 25 octobre, à 19 h., M. Wirtz, propriétaire de la villa « Eugénie » sur la route du Bouveret, entendant des appels au secours venant du lac prévint la gendarmerie. Cette dernière avisa les Sauveteurs du lac. Pendant ce temps, un voisin, M. Henri Derivaz, pêcheur, et M. Emile Derivaz-Pédronin, négociant, qui se trouvait par hasard sur la route cantonale, montèrent sur un canot et, à force de rames, arrivèrent les premiers sur les lieux, à environ 600 mètres de la rive. Ils constatèrent que deux hommes exténués se cramponnaient à un canot-godille qui s'était retourné parce que chargé d'un stère de fayard vert.

Le canot s'était enfoncé de l'avant.

Les naufragés étaient MM. Arthur Chevallay, 51 ans, et son film Eugène, 20 ans, constructeurs de bateaux de plaisance à Clarens, originaires de St-Gingolph.

Très déprimés à cause de leur séjour dans l'eau, une demi-heure environ, ils furent transportés à la villa où les sauveteurs leur prodiguèrent les premier soins dus aux noyés. Ils furent changés et réconfortés par Mme Wirtz. Le caporal Pfamatter avait avisé le docteur Mariéthod, de Vouvry, qui leur donna ses soins.

Après une nuit passée au Bouveret, les naufragés pouvaient réintégrer leur domicile le lendemain. Ils doivent la vie au courage des sauveteurs qui sont tous à féliciter.

Le bois a été complètement englouti dans les profondeurs du lac.

Un voyageur exceptionnel

Quand il eut engagé Gabriel C., citoyen fribourgeois, comme chauffeur, M. B., marchand de vins à Genève, put se dire qu'il avait vraiment eu la main heureuse. Pas d'employé plus zélé que celui-là. Ce chauffeur ne se contentait pas de livrer la marchandise avec une célérité digne d'éloges, il prenait même de nouvelles commandes, comme eût pu faire le plus habile des courtiers.

Si bien qu'un jour, M. B. décida d'élever Gabriel C. au rang de voyageur de la maison. Ce fut un succès. Nul oncques ne vit maison prospérer si joliment. M. B. n'avait pas de louanges suffisantes pour Gabriel. Les commandes affluaient. Gabriel était un garçon merveilleux ; il avait visité la meilleure société de la terre romande et même d'ailleurs, car les grands noms des bords de la Limmat, comme ceux de Lucerne, voisinaient sur les bulletins de commande. C'était inouï.

Un garagiste d'un canton voisin envoya un jour une facture de benzine versée dans le réservoir de la voiture de Gabriel. M. B. paya. Il vit venir d'autres factures de garagistes. Il en fut étonné, car Gabriel lui avait déjà facturé ces frais-là et les avait encaissés en plus de ses commissions. Finalement tant de factures vinrent que M. B. décida de tout vérifier. Bien lui en prit ! Toutes les commandes étaient fausses. Pas plus de clients que sur la main ! Gabriel avait encaissé les commissions et c'était tout !

M. B. déposa une plainte et M. le juge d'instruction Lang décerna un mandat d'arrêt. Gabriel a été arrêté à Fribourg.

Emission du nouvel emprunt fédéral

L'émission du nouvel emprunt fédéral 4 % a obtenu un plein succès. Alors que le montant disponible était de 85 millions, les souscriptions se sont élevées à environ 233 millions de francs, de sorte qu'elles devront subir une forte réduction. Dans le dessein toutefois de permettre aux banques d'améliorer leur répartition, le département fédéral des finances a décidé de mettre à leur disposition un montant de 10 millions sur les 15 millions de francs qu'il s'était réservés pour l'administration fédérale.

Du fruit aux chômeurs

Ensuite de la décision du Conseil communal de Bienne, chaque famille de chômeurs de la ville recevra 50 kilos de pommes. A cet effet, le Conseil a voté un crédit de 1000 francs. Cette action est également soutenue par la Confédération, le canton et les communes.

Le crime d'une fille adoptive

Lors de la mort de Mme Gaewiler, 62 ans, à Mosnang (St-Gall), divers bruits circulèrent sur sa fille adoptive, Marie, âgée de 18 ans. Une enquête fut ouverte avant l'ensevelissement et l'on découvrit dans le corps de la défunte la présence d'arsenic. Il fut établi par la suite qu'afin d'entrer en possession d'un héritage de 20,000 francs, l'inculpée avait par trois fois fait absorber du poison à sa mère adoptive. Le tribunal cantonal n'a pas appliqué la peine de mort, parce que les deux experts médicaux ont conclu à la responsabilité limitée de Marie Gaewiler ; ils ont condamné la criminelle à 18 ans de réclusion.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Un nègre lynché en Floride

Un nègre nommé Claude Neal, accusé d'avoir violé puis tué une jeune fille blanche, a été lynché vendredi à Marianna par une foule en fureur.

Une centaine d'hommes, dans le courant de l'après-midi, ont forcé les portes de la prison où se trouvait détenu le nègre et l'ont emmené vers une destination qu'ils ont tenue soigneusement secrète, tandis que quelques-uns, restés sur place, informaient la population que le nègre serait brûlé vif à l'endroit même où il avait commis son forfait, à savoir : à proximité de la ferme des parents de la victime.

Toute la soirée, d'importantes forces de police cherchèrent en vain à découvrir la retraite de la bande furieuse et de son captif. Cependant, la foule s'amassait à l'endroit où on avait annoncé que le lynchage devait avoir lieu.

Mais l'exécution fut secrète, et la police ne put intervenir.

Tard dans la soirée, quelques hommes se contentèrent d'apporter sur la place du palais de justice de Marianna le cadavre mutilé du nègre. Ils l'avaient tué à coups de fusil et l'avaient ensuite pendu.

Un ex-soldat canadien commet crime sur crime

La ville de Québec vient d'être le théâtre d'une série de crimes qui coûtèrent la vie à six personnes.

Rosaire Bilodeau, un ancien soldat qui, depuis la guerre, a été employé des postes, puis prospecteur, emmena ses deux petits neveux, Gaston et Fernand Gauvin, en automobile dans les bois de Beauport. Là, il les abattit à coups de revolver.

Revenant de nouveau à la ville, il engagea ses deux sœurs, Marie et Rosalie Bilodeau, et sa nièce, Yvette Gauvin, à faire la même randonnée. Il les conduisit dans un bois et il les tua toutes les trois.

Revenant encore une fois à la ville, il se rendit au bureau de poste d'où il avait été congédié, ce qui lui avait inspiré de la rancune pour le directeur. Pénétrant dans la pièce où M. Fiset, inspecteur divisionnaire des postes de Québec ; M. J. Morin, directeur des postes de Québec, et M. Jolicœur, chef de service des courriers, étaient en conférence, il tira huit coups de revolver sur le groupe.

M. Fiset fut tué ; M. Morin, grièvement blessé, et M. Jolicœur, plus légèrement atteint. Un agent de police mandé en toute hâte trouva Bilodeau penché sur le téléphone et proférant des mots inintelligibles. Son arme, un revolver de l'armée, de fabrication allemande, était sur la table à côté de lui.

Maîtrisé et conduit au poste de police, Bilodeau déclara avec calme qu'il avait tué non seulement les victimes indiquées plus haut, mais aussi plusieurs parents dont on ignorait la mort. Il indiqua même les endroits où leurs cadavres purent être retrouvés. Bilodeau, qui avait été gazé durant la guerre en France, fut malade récemment et, depuis lors, était en proie à une humeur noire.

On ne veut pas de nouveaux impôts

Les électeurs du canton de St-Gall ont rejeté dimanche une nouvelle loi d'impôt par 34,674 non contre 21,456 oui. Le Grand Conseil s'était prononcé en juillet en faveur de la loi par 145 oui contre 4. Tous les partis l'avaient appuyée.

Deux familles espagnoles vident au revolver leurs querelles

A Villavaliente, deux familles divisées par des ressentiments déjà anciens se sont battues à coups de revolver. On compte quatre morts et cinq blessés, dont deux très grièvement.

Quatre têtes tombent

Quatre assassins ont été exécutés samedi matin dans la cour de la prison de Dessau, en Allemagne : ce sont Paul Rolle, 45 ans, qui avait assassiné sa femme ; Albert Lehmann, 23 ans, Fritz Gehre, 28 ans, et Théodore Wolf, 19 ans, qui, au mois de mai dernier, avaient attaqué et assassiné dans son automobile l'ingénieur Wiederhold.

Cinq touristes carbonisés

Dimanche soir, à 22 heures, sur la route d'Ardres à Pont d'Ardres, Pas-de-Calais, une auto a été prise en écharpe par un train de marchandises. La voiture a pris feu ; cinq personnes ont été carbonisées.

Horrible drame de la superstition en Italie

Un effrayant drame de la superstition vient d'être évoqué aux assises de Cosence, où les époux Vito et Maria d'Accurso, coupables d'avoir tranché la tête à leur enfant de 13 ans, ont été condamnés à mort.

Le 21 février 1933, Maria d'Accurso rêva qu'elle devait supprimer son enfant pour trouver un trésor enfoui à proximité d'une chapelle. Elle fit part de son rêve aux autres membres de sa famille et la mort du petit garçon fut décidée. Le corps de la petite victime, à qui on avait coupé la tête, fut déposé sur la voie ferrée, afin de faire croire à un accident. Mais l'horrible crime fut découvert et les parents de la victime, son frère, âgé de moins de seize ans, son beau-frère et ses deux sœurs furent inculpés de meurtre avec préméditation.

Le verdict, rendu par les assises de Cosence, condamne à la peine de mort les époux d'Accurso, à la détention perpétuelle Vincenzo d'Accurso, le frère, et le beau-frère. Les deux sœurs ont été acquittées.

Tué par un taureau

M. Joseph Wüest, cultivateur, à Bruggacher (Lucerne), âgé de 30 ans, célibataire, a été attaqué par un taureau furieux et blessé si grièvement qu'il succomba le lendemain.

A louer pour date à convenir à **Martigny,** un

Appartement

4 chambres, cuisine, chambre de bains et jardin.

S'adresser à la BANQUE COOPÉRATIVE SUISSE à Martigny.

A louer à Martigny-Ville, petit

Appartement

S'adres. chez PÈRA, Place Centrale.

A vendre quelques camions de

FUMIER

de l'hiver dernier, ainsi que deux ou trois vagons de

foin

MARIAUX, Collonges.

On demande à louer une

FERME

d'environ 15 à 30 mesures. Fermier sérieux. - Adresser offres à F. NUSSBAUM, Römerswil, poste Bourguillon, Fribourg.

Imprimerie J. Pillet, Martigny

Une reprise sensationnelle
Ce soir et demain mercredi 31
à l'ETOILE, le plus grand ténor du monde

ROYAL-Sonore
AVENUE DU BOURG

Dès **Mercredi 31** octobre et jours suivants soirée à 20 h. 30. Matinée à 14 h. 30. JEUDI, jour de la Toussaint, RELACHE.

Après plus d'une année d'absence, l'inoubliable créatrice du „Chemin du Paradis", l'exquise **Liliane HARVEY** fait une rentrée éblouissante dans une splendide **opérette à grand spectacle**

Suzanne, **c'est moi**

avec Gene RAYMOND et le célèbre théâtre de marionnettes des Piccoli de Podrecca.

Madame
J. GOGNIAT
Fusterie 1, **Genève**
Accouchements
Tél. 45.881.

IMPRIMÉS
soignés
Imprimerie J. Pillet

Pour tous travaux de
LINGERIE
Chemises d'hommes, etc., adressez-vous en toute confiance à Mlle Marceline Paccard, lingère, Martigny-Bourg.

Coopérative de Consommation
LE BRASSUS (Vaud)
Charcuterie renommée

Saucissons pur porc, extra, le kg. fr. **4.20**
Idem, à l'ail, extra **4.20**
Saucisse au foie le kg. fr. **2.80**
Fromage de montagne extra, le kg. fr. **2.60**

Envoi par poste, en rembours. **franco** de port et d'emballage. - Les commandes, pour lesquelles une carte suffit, sont exécutées par retour.

Accords et réparations
soignés par techniciens spécialistes de la **Maison Fœtisch Frères.**
S'inscrire à la
Librairie GAILLARD
Martigny Tél. 61.159

VENTE DE
VIANDE
à l'abattoir de la Bâtiaz

AVIS

On débitera la viande d'une vache grasse mercredi 31 octobre dès les 8 h. du matin à midi et samedi 3 novembre dès les 8 heures du matin.

Bouilli fr. **1.70** le kg.
Rôti fr. **2.20** le kg.

Jules Kunz, La Bâtiaz.

A vendre bel
accordéon
chromatique, 72 t., 80 b., 5 rangs avec registre, emploi 4 mois, ainsi qu'un
saxophone
alto argenté, emploi 6 mois. Ecrire sous chiffre Z. A. 182 au bureau du journal.

Madame Veuve Charles CLARET et famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Celui qui se préoccupe de l'avenir de sa femme et de ses enfants s'assure auprès de

l'Assurance Populaire
de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

qui lui offre la possibilité de constituer un capital élevé moyennant une prime initiale réduite.
Assurance sans examen médical.

Tous les bénéfices aux assurés !

Agent général :
Edouard Pierroz, Martigny
Représentants :
Edouard Longhi, Martigny
Hermann Monnay, Monthey

Arbres fruitiers

Pour vos plantations d'arbres fruitiers, de vos jardins d'agrément. Faites une visite dans les pépinières qui vous offrent le choix et la qualité dans toutes les variétés même pour régions élevées. Arbres et buissons pour avenues. Conifères et arbustes. Rosiers et plantes grimpantes. - Plantes pour rocailles. Baisse sur abricotiers. Entreprise de tous jardins d'agrément et fruitiers.

TUTEURS

Pépiniéristes **Th. DIRREN & FILS**
DOMAINE DES ILES, **MARTIGNY**
Téléphone : Vernayaz 62.817 - Prix courants et catalogues à disposition.

KAISER se voit obligé de fermer samedi soir, le 3 novembre, sa succursale de Martigny à cause de la décision prise récemment par le Conseil Fédéral par suite des manœuvres des concurrents de Kaiser à Martigny.

KAISER en supportera toutes les conséquences. Sa clientèle n'en subira aucun dommage, car

KAISER bonifiera jusqu'au 3 novembre 1934 inclus, contre remise de carnets remplis ou partiellement remplis, la contre-valeur des timbres de rabais qui s'y trouvent collés.

KAISER remettra en outre dans le délai prévu, le cadeau de Noël pour chaque carte de Noël remplie de 2 ou 3 pages qui sera délivrée. L'envoi se fera franco, donc sans frais pour le client.

KAISER vendra exceptionnellement de sa porcelaine à des clients qui désirent compléter leur service commencé.

KAISER donne à ses clients encore une fois l'occasion de s'approvisionner très avantageusement en tous les articles de qualité Kaiser. Sa succursale de Martigny distribuera jusqu'à sa fermeture, samedi, le 3 novembre

10 % en timbres-rabais **SUR TOUT ACHAT**
(sucre et œufs exceptés)

KAISER tient enfin à exprimer à sa clientèle ses meilleurs remerciements pour l'intérêt, la confiance et la fidélité dont elle a toujours fait preuve et regrette infiniment que dorénavant il n'aura plus la possibilité d'offrir à la population de Martigny et de ses environs, les avantages de ses bonnes qualités à des prix toujours adaptés aux cours du marché quotidien.

Société Anonyme pour le Commerce de
CAFÉ KAISER
Martigny Place Centrale

La Maison de confiance pour les Cafés, Thés, Chocolats, Btscuits et toutes les denrées alimentaires.

TEINTURERIE ROTHLISBERGER & Cie
LAVAGE CHIMIQUE - BALE

Nos nettoyages soignés, nos teintures solides sont pour vous une source d'économies. Maison de confiance.

Dépôt à Martigny chez M. Jean DAMAY-MAX, mercerie

Bureau AVENUE DE LA GARE N° **56**
Martigny-Gare
Ouvert tous les jours de 14 h. à 20 heures
Toutes missions délicates
Recherches — Enquêtes — Surveillances
Infidélités — Renseignements
Roger AUBERT, détective

Ordre, Economie, Epargne,
voilà ce qu'apporte l'Union Commerciale Valaisanne par les
Timbres-Escompte

Meubles d'occasion

A VENDRE : une grande **armoire** à deux portes, démontable, une dite en arolle ; une **commode** en cerisier avec filets noyer ; un **buffet de cuisine** peint et vitré, 3 tiroirs ; un **canapé** ancien ; 2 **tables** avec tiroir ; une **table de nuit** en noyer ; quelques **chaises** et **tabourets ;** une **malle ;** un **bureau de dame** en hêtre (neuf); divers petits articles ; un **potager** 3 trous ; un petit **fourneau** de chambre ; un **cuvier** 90 cm. diamètre. A liquider à prix avantageux.

S'adresser chez Henri VALLOTTON, ébéniste, rue Octodure, Martigny-Ville.

« Le Rhône » assure ses abonnés contre les accidents

RADIOS

Meilleurs modèles de la saison 1934-35. **Rabais important** sur quelques radios de la saison précédente 1933-1934. - Profitez avant épuisement.

M. FESSLER
Martigny-Ville et Sion.

Avis

LA BOUCHERIE
G. Marmillod
La Tour de Peilz
offre belle
GRAISSE
de bœuf fondue de première qualité à fr. 0.50 le kilog. Envois contre rembours.

Concours à prix

Pourquoi ne serait-ce pas vous qui gagneriez les 1000 francs pour la solution juste de ce problème ?

n-o-r-e-g-r-o-f t-n-e-i-v-e-d n-o-r-e-g-r-o-f e-d e-c-r-o-f A

Si vous nous envoyez la solution juste du proverbe ci-dessus, nous vous donnerons en réponse toutes les indications au sujet du concours. En voici les prix :

1er prix :	fr. 1000.-	6e au 10e	prix :	chacun fr. 50.-
2e »	fr. 250.-	11e au 15e	»	chacun fr. 25.-
3e au 5e :	fr. 75.-	16e au 25e	»	chacun fr. 15.-

ainsi que 2000 prix en nature

Envoyez votre solution encore aujourd'hui à l'adresse ci-dessous, nous vous dirons immédiatement si elle est juste. Si vous voulez, joignez timbres-réponse.

Jakob Rickli, Versandhaus, Glarus.

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais
Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % → à terme ← **4 %**

sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Les capitalistes prévoyants

mettent la sécurité d'un placement bien au-dessus de gains, peut-être élevés, mais incertains. Grâce à une sérieuse gestion, qui a fait ses preuves depuis de longues années, et à l'importance de ses capitaux, la Bâloise a pu, malgré la crise, conserver la même progression ascendante en ce qui concerne la participation aux bénéfices de ses assurés. Demandez nos résultats d'exercice.

La Bâloise Fondée en 1864
Compagnie d'Assurances sur la Vie

Agent général
pour les cantons de Vaud et Valais :
Charles Ponnaz, Rue Pichard 13, Lausanne.

Parts de bénéfices versées en 1933 aux assurés avec participation : 16,1 millions de francs suisses

Elle est épatante
avec sa marque l'Arbalète

et authentiquement suisse, ma jolie couverture en laine, article lourd, que je mets en vente au prix extraordinaire de bon marché **fr. 4.50 la pièce.**

Automobilistes, agriculteurs et gens frileux, donnez donc un coup d'œil aux foires et aux magasins chez **Philibert, c'est une affaire.** Dans les caleçons, camisoles Eskimaux ou molletonnés, j'ai des prix grâce à ma grande force d'achat et ma vente que vous connaissez tous.

Maison Philibert, Louis Kœnig.

Meubles rembourrés neufs et réparations
Literie - Rideaux - Linoléum et pose
Collections à disposition
Emile MORET tapissier, **Martigny-Ville**
Av. Gd St-Bernard (bâtiment Mme Vve Elise Farquet)

Lisez attentivement les annonces

Rôti à **1.50** et **1.80** le kg.
Viande séchée à fr. **3.—** »
Viande salée à cuire fr. **1.—** le kg.
Salamettis extra secs à fr. **2.50** le kg.
Mortadelle de Bologne à fr. **2.50** le kg.
Saucisses de ménage à fr. **1.—** le kg.
Graisse extra fine à fr. **1.—** le kg.
Cervelas à fr. **2.—** les 14 pièces
Expédié 1/2 port payé
Boucherie Chevaline
Martigny Téléphone 61.278

A LOUER un petit
LOCAL
à la Place du Midi. Prix avantageux. S'adresser au Salon de coiffure „Chez Robert" bât. Café des Alpes, Martigny-Ville.

A vendre d'occasion
Machine à écrire
grand modèle, à l'état de neuf. Prix : 250 fr. S'adresser au journal.

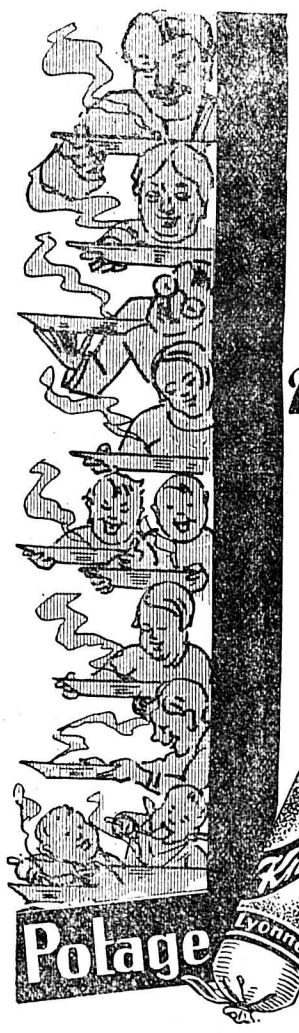

Pour 35 Centimes 10 personnes mangent

une soupe délicieuse, de goût parfait. - Comment celà est-il possible? Bien simple : achetez le nouveau

Potage Lyonnais Knorr

Une saucisse suffit pour 10 assiettes de soupe et ne coûte que 35 Centimes. D'une composition particulièrement heureuse, ce potage est d'une finesse de goût encore jamais atteinte!

A votre prochain passage chez l'épicier, n'oubliez pas de demander un

Potage Lyonnais Knorr

Feuilleton du journal « Le Rhône » 34

Militona

par THÉOPHILE GAUTIER

Les résultats en avaient été trop heureux pour croire les avoir payés trop chers d'une égratignure.

Une accusation d'assassinat dont la victime se porte bien et plaide pour le meurtrier ne peut pas être soutenue longtemps, même par le fiscal le plus altéré de vindicte publique.

Aussi Juancho fut-il relâché au bout de quelque temps, avec le regret de devoir sa liberté à l'homme qu'il haïssait le plus sur terre, et dont, à aucun prix, il n'eût voulu recevoir un service.

En sortant de prison, il dit d'un air sombre : « Maintenant, me voilà misérablement lié par ce bienfait. Je suis un lâche et un infâme, ou désormais cet homme est sacré pour moi. Oh ! j'aurais préféré aller aux galères ; dans dix ans, je serais revenu et me serais vengé. »

A dater de ce jour, Juancho disparut. Quelques personnes prétendirent l'avoir vu galoper du côté de l'Andalousie sur son cheval noir. Le fait est qu'on ne le rencontra plus dans Madrid.

Militona respira plus à l'aise ; elle connaissait assez Juancho pour ne plus rien craindre de sa part.

Les deux mariages se firent en même temps et à la même église. Militona avait voulu faire elle-même sa robe de mariée : c'était son chef-d'œuvre ; on l'aurait dite taillée dans les feuilles d'un lis ; elle était si bien faite, que personne ne la remarqua.

Feliciana avait une toilette extravagante de richesse.

En sortant de l'église, tout le monde disait de Feliciana : « Quelle belle robe ! » et de Militona : « Quelle charmante personne ! »

XI

Non loin de l'ancien couvent de Santo-Domingo, dans le quartier de l'Antequerula de Grenade, sur le penchant de la colline, s'élevait une maison d'une blancheur étincelante, qui brillait comme un bloc d'argent entre le vert foncé des arbres qui l'entouraient.

Par-dessus les murailles du jardin débordaient, comme d'une urne trop pleine, de folles guirlandes de vigne et de plantes grimpantes qui retombaient en larges nappes du côté de la rue.

A travers la grille de la porte, on apercevait d'abord une espèce de pérystyle, orné d'une mosaïque de cailloux de différentes couleurs, ensuite, une cour intérieure, un *patio*, pour nous servir de l'expression propre, une architecture évidemment moresque.

Ce patio était entouré de sveltes colonnes de marbre blanc d'un seul morceau, de la plus gracieuse proportion, dont les chapiteaux, d'un corinthien capricieux, portaient, entremêlées à leurs volutes, des inscriptions en lettres arabes fleuries, où brillaient encore quelques restes de dorure.

Sur ces chapiteaux retombaient des arcs évidés en cœur, pareils à ceux de l'Alhambra, qui formaient sur les quatre faces de la cour une galerie couverte.

Au milieu, dans un bassin bordé de vases de fleurs et de caisses d'arbustes, grésillait un mince jet d'eau qui couvrait de perles les feuilles lustrées, et semblait chuchoter, de sa voix de cristal, quelque amoureux secret à l'oreille des myrtes et des lauriers-roses.

Un tendido de toile plafonnait la cour et en faisait comme un salon extérieur où régnaient une ombre transparente et une fraîcheur délicieuse.

Au mur était accrochée une guitare et, sur un canapé de crin, traînait un large chapeau de paille, orné de rubans verts.

Tout homme, en passant par cette rue et en jetant l'œil dans cet intérieur, quelque mauvais observateur qu'il fût, n'eût pu manquer de dire : « Là vivent des gens heureux. » Le bonheur illumine les maisons et leur donne une physionomie que n'ont pas les autres. Les murailles savent sourire et pleurer : elles s'amusent ou elles s'ennuient ; elles sont revêches ou hospitalières, selon le caractère de l'habitant qui leur sert d'âme : celles-ci ne pouvaient être animées que par de jeunes amants ou de nouveaux époux.

Puisque la grille n'est pas fermée, poussons-la et pénétrons dans l'intérieur.

Au fond du *patio*, une autre porte, ouverte aussi, nous donnera entrée dans un jardin qui n'est ni français ni anglais, et dont le type n'existe qu'à Grenade ; une vraie forêt vierge de myrtes, d'orangers, de grenadiers, de lauriers roses, de jasmins d'Espagne, de pistachiers, de sycomores, de térébinthes, dominée par quelques cyprès séculaires s'élevant silencieusement dans le bleu du ciel, comme une pensée de mélancolie au milieu de la joie.

A travers ces fouillis de fleurs et de parfum s'élançaient en fusées d'argent les eaux du Darro, amenées du sommet de la montagne par les merveilleux travaux hydrauliques des Arabes.

Des plantes rares s'épanouissaient en gerbe dans de vieux vases moresques, aux ailes découpées à jour, au galbe plein de sveltesse, historiés de versets du Coran.

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable était une allée de lauriers aux troncs polis, aux feuilles métalliques, le long de laquelle régnaient deux bancs à dossiers et à sièges de marbre, et couraient deux ruisseaux d'une eau diamantée dans une rigole d'albâtre.

Au bout de cette allée, sur le pavé de laquelle le prodigue soleil de l'Andalousie pouvait à peine jeter quelques ducats d'or à travers le réseau serré des feuilles, s'élevait un petit bâtiment de forme élégante, une espèce de pavillon, de ceux qu'on appelle à Grenade *tocador* ou *mirador*, et d'où l'on jouit d'une vue étendue et pittoresque. *(A suivre.)*

Fr. 15,032.- ont été versés par l'assurance du journal « **Le Rhône** » à ses abonnés victimes d'**accidents.**